

## Séance du 10 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,  
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Marc DALIGAUX, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON, Mme Caroline PERREU, M. Éric DEZELLUS et Mme Clotilde MOMOT.

Étaient absents excusés : M. Christian BRISSEZ, Mme Isabelle BREHIER

### Étaient absents :

Pouvoirs : Christian BRISSEZ donne pouvoir à Claudine NOUVELLE.

Isabelle BREHIER donne pouvoir à Florence DE MENECH.

Quorum : 10

### L'ordre du jour est le suivant :

#### **Délibérations :**

- Budget Commune :
  - ❖ Approbation du compte financier unique 2025
  - ❖ Fixation des taux d'impôts directs pour l'année 2026
- Budget Lotissement Duramé
  - ❖ Approbation du compte financier unique 2025
  - ❖ Affectation des résultats 2025
  - ❖ Budget primitif 2026
- Avenant CTG

#### **Informations :**

- Ancienne graineterie et Mon Logement 27
- Prémare
- Crédit Agricole
- Auberge de l'Ecurie
- Résidence sénior
- Maison du lin

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.  
XXXXX a été désignée secrétaire de séance.

**BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025****REPORT****FIXATION DES TAUX D'IMPOTS DIRECTS POUR L'ANNEE 2026****REPORT****BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025****REPORT****BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2025****DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2026****BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT RÉSIDENCE DURAMÉ**

séance du 3 mars 2026 2026

Affectation de résultat de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Marie-Jean DOUYERE

Après avoir comparé et confirmé avec le comptable les résultats de l'exercice 2025

L'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que la balance fait apparaître :

> un solde de fonctionnement de **284 408.13 €** <sup>1)</sup>

Nbr de membres en exercice	19
Nbr de membres présents	0
Nbr de suffrages exprimés	0
Vote pour	0
Vote contre	0

**FONCTIONNEMENT**

Recette 2025	203 750.00 €
- Dépense 2025	144 463.37 €
= Solde de 2025	59 286.63 €
+ Report 2024	225 121.50 €
a) Résultat de fonctionnement 2025 (OO2 en dép. ou en recette)	<b>284 408.13 €</b> <sup>1)</sup>

**INVESTISSEMENT**

Recette 2025	143 533.37 €
- Dépense 2025	125 375.00 €
= Solde de 2025	18 158.37 €
+ Report 2024	- 65 158.37 €
a) Solde de la section d'investissement 2025 (OO1 en dép. ou en recette)	<b>- 47 000.00 €</b> <sup>2)</sup>

Il n'y a pas d'affectation de résultat sur un budget annexe de lotissement

## BUDGET LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du budget annexe « Lotissement Duramé » de la commune de Routot.

Après examen et discussion, il est arrêté définitivement à 389 418.13 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à la somme de 378 408.13 € en recettes et dépenses d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce budget primitif 2026.**

## AVENANT CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure (CAF), la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR), la Ville de Pont-Audemer, et des communes de Campigny, Rougemontier et Routot pour la période 2026-2029.

La CTG constitue un levier pour favoriser la coordination d'un plan d'actions partagé par les signataires. Elle favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales.

Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour les habitants avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la CAF de manière structurée et priorisée.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la CCPAVR ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Le diagnostic partagé réalisé a mis en évidence plusieurs enjeux cruciaux pour la CCPAVR qui structurent les objectifs de cette nouvelle convention :

- Mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) : la CTG sera le véhicule principal pour élaborer et mettre en œuvre le Schéma Pluriannuel du Maintien et de Développement de l'Offre d'Accueil ;
- Soutien à la parentalité.

Pour relever ces défis, le Plan d'Actions Pluriannuel s'articulera autour des axes majeurs suivants :

- La structuration de l'Offre Petite Enfance et le déploiement du SPPE ;
- Le renforcement du Soutien à la Parentalité et l'Équité Territoriale ;
- La Cohésion Sociale, l'Enfance, la Jeunesse et l'Accès aux Droits.

Cette nouvelle CTG, en annexe de la présente délibération, est signée pour une durée de 4 ans. Elle ne constitue pas un dispositif financier mais elle est un levier décisif à la définition et à la mise en œuvre du projet territorial de services aux familles co-construit avec la collectivité et les partenaires.

A l'échelle de la CCPAVR, la CTG implique également, en sus de la CAF, la Ville de Pont-Audemer au titre notamment des actions de son Centre Social « Les Points Communs », les communes de Campigny, Rougemontier, Routot, ainsi que la Maison pour Tous et l'association Loisirs Pluriel au titre de leurs missions respectives.

Aussi au regard de ce qui précède,

VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations familiales (CAF) ;

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et le déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) qui en résulte et les nouvelles compétences des collectivités locales qui sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant,

VU la délibération n°2025-64 du Conseil Municipal du 12 novembre 2025 approuvant la signature du renouvellement de la Convention Territoriale globale pour la période 2026-2029 et autorisant le Maire à la signer,

CONSIDERANT la commune de Brestot souhaitant être signataire de la Convention Territoriale Globale,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **D'autoriser le Maire à signer tous les avenants afférents à la Convention Globale Territoriale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029, avec la CAF et les différents partenaires locaux dont les actions menées sont liées à la CTG.**

## INFORMATIONS

**Ancienne graineterie et mon Logement 27** : M. le Maire espère conclure après avoir trouvé un notaire.

**Prémare** : En cours

**Crédit Agricole** : L'ancien distributeur est démonté et le nouveau est opérationnel. Le Crédit Agricole doit réparer le monte-charge et maintenir la boîte aux lettres. 2 logements pourraient être aménagés au 1er étage et 1 ou 2 au 2e étage. L'achat du bâtiment revient à 130.000€.

**Auberge de l'écurie** : -

**Résidence Seniors** : Le compromis est signé avec Siloge. La prise en charge du bac de rétention est de 2/3 pour la commune et 1/3 pour Siloge puis la mairie récupèrera le bac de rétention.

**Maison du Lin** : Une étude financée par la ComCom est en cours pour le déménagement de la Maison du Lin.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme Florence DE MENECH indique que le repas des aînés est le dimanche 12 avril 2026.

M. Yann LOLLIER informe le conseil qu'il va falloir remettre à jour les panneaux directionnels avec l'implantation des dentistes et le déplacement du DAB.

L'AG du SERPN a eu lieu à Routot, il ne va pas y avoir d'augmentation. Un emprunt de 3 millions d'euros est prévu pour la construction d'usines de filtration. D'ici le mois de juin, le SERPN présentera les kits d'économie d'eau.

Mme Corinne DUMONT-OUINE demande où en sont les travaux rue du Stade et rue de l'Orme. M. Gréaume et M. Baron précisent que les fourreaux ont été installés pour l'enterrement des lignes et qu'il faut maintenant attendre Enedis qui viendra faire les branchements. Il faudra ensuite que les poteaux soient retirés.

M. Frédéric BARON : il faut relancer le LFE pour l'entretien du bassin rue de la Station.

Le chauffage fonctionne maintenant dans l'église.

M. Marc DALIGAUX informe que des personnes regrettent qu'une voiture soit garée rue du Général de Gaulle à côté du notaire et empêchent les piétons de circuler en sécurité.

Mme Claudine NOUVELLE remercie le conseil et a apprécié l'ambiance de travail durant ce mandat.

M. Gilles GREAUME remercie M. Marie-Jean DOUYERE d'avoir mené tous les dossiers à bien, d'avoir donné une belle image de Routot à la ComCom et d'avoir menée une équipe municipale sans l'avoir dirigée.

M. Marie-Jean DOUYERE a passé un très bon mandat et a fait confiance aux adjoints et aux conseillers. Il a laissé les adjoints gérer leurs commissions et tout s'est très bien passé.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

**Les signatures**

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Catherine AUZERAI-  
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Patrick BOURGEOIS

Corinne DUMONT-  
OUINE

Christophe MENAGER

Eric DEZELLUS